

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an 2024, le 26 novembre à 18h30 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en Mairie, sous la présidence de Mme Martine ROSSI.

Etaient présents : Martine ROSSI, Présidente, Patricia FOUCRIER, Vice-Présidente, Catherine POTARD, Violaine LEFEBVRE, Nicole TIROILLE, Anne THEVENIN.

Etaient excusés : Julie CHRETIEN pouvoir à Martine ROSSI, Jojo COHEN.

Madame la Présidente a déclaré la séance ouverte.

Madame Patricia FOUCRIER a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'administration : 9

Quorum : 5

Présents : 6

Nombre de Votants : 7

Date de la convocation : 20/11/2024

Date d'affichage : 21/11/2024

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPERATION DE NOEL POUR LES AINES

QUESTIONS DIVERSES

(délibération CCAS2024_08)

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité des membres présents.

OPERATION DE NOEL POUR LES AINES

DELIBERATION CCAS2024_08

Comme chaque fin d'année, Mme la présidente propose aux membres de la Commission de reconduire l'opération de Noël pour cette année.

Après délibération, les Membres de la Commission, à l'unanimité,

- **DECIDENT** de reconduire l'opération de Noël pour les aînés. Les conditions sont les suivantes :
 - A destination des personnes âgées de 70 ans et plus,
 - A destination des personnes domiciliées dans la Commune et en résidence principale,
 - A destination des pensionnaires de famille d'accueil et résidant à l'année,
 - A l'occasion des fêtes de fin d'année,
 - Un repas au restaurant sera offert aux bénéficiaires,
 - Un colis de Noël sera offert à ceux qui ne souhaitent pas aller au restaurant. Les produits des colis seront choisis en priorité chez des producteurs locaux,
 - Le colis de Noël ou le restaurant sera offert aux veuves et veufs des bénéficiaires de l'opération décédés dans l'année.
- **DECIDENT** de choisir le restaurant La Cabana pour un menu à 38 € (kir, vin et café compris). Les accompagnants et les membres du CCAS prendront en charge leur repas.
- **DECIDENT** que la valeur des colis ne devra pas dépasser : pour les colis simples 36.00 € et pour les colis doubles 48.00 €
- **NOTENT** que pour cette année 2024, 31 personnes pourront choisir entre un repas au restaurant ou recevoir un colis de Noël.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstention : 0)

DISCUSSIONS

Mme la Présidente indique qu'il reste 996.39 € au chapitre 11 hors fêtes et cérémonies pour l'opération de Noël.

Une enquête a été réalisée début octobre pour proposer aux bénéficiaires de recevoir soit un colis de Noël soit un repas au restaurant. 10 personnes se sont inscrites pour le restaurant. Le repas aura lieu le mercredi 18 décembre. Deux restaurants ont été contactés pour l'établissement de devis. Ils sont les suivants :

- 35 € à l'auberge du Pont Canal (vin compris + café)
- 35 € à la Cabana ou 38 € pour un repas plus élaboré (vin compris + café).

Ainsi, la commission note que :

- 10 bénéficiaires ont choisi le restaurant
- 7 colis doubles
- 5 colis simples

Composition des colis :

La commission compare les prix et se répartit les commandes pour les colis de Noël. Les produits de l'année dernière sont reconduits.

Colis simple	Chocolat 125 g	11.00 €
	Cidre	4.10 €
	Miel	6.85 €
	Rillettes oie/poulet	6.00 €
	Terrine	6.00 €
	TOTAL	33.95 €
Colis double	Chocolat 250 g	22.00 €
	Cidre	4.10 €
	Miel	6.85 €
	Rillettes oie/poulet	6.00 €
	Bolognaise de volaille	8.00 €
	TOTAL	46.95 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 31 minutes

Signatures :

La Présidente



La secrétaire

